



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 295 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'au Québec nous avons une pénurie flagrante d'organe et de tissus pour la transplantation suite à un décès d'individu;

CONSIDÉRANT QUE la formule actuelle pour les dons d'organes et de tissus n'est définitivement pas adéquate vu cette pénurie versus le nombre de décès;

CONSIDÉRANT QU'il est inconcevable qu'une personne décède à cause d'une pénurie d'organe et de tissus;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi inconcevable de laisser une personne malade sans qu'elle puisse bénéficier d'une transplantation d'organe et de tissus sains, prélevés sur une personne décédée;

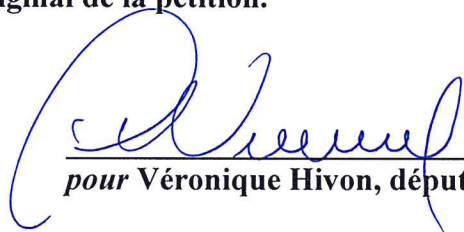
CONSIDÉRANT QU'un adulte, selon la loi, est titulaire et responsable au Québec d'un enfant de moins de 14 ans. Passé cet âge, l'enfant doit prendre lui-même la décision s'il désire ou non faire un don d'organe ou de tissus. L'adulte titulaire ou la RAMQ se doit d'informer l'enfant de cette modification afin de le sensibiliser à cette cause importante;

CONSIDÉRANT QUE la formule actuelle ne fonctionne visiblement pas;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'apporter une modification à la loi actuelle pour que la signature ne soit plus exigée sur les cartes d'assurance maladie pour que le don d'organe et de tissus soit accepté, mais inversement, que la signature soit exigée pour qu'il n'y ait pas de don d'organe et de tissus. À ce moment, l'autocollant et la signature seront nécessaires en cas de refus de donation des organes et des tissus.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


pour Véronique Hivon, députée de Joliette

20 sept 2016
Date de signature de l'extrait